



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 38

En exercice : 38

Ayant pris part à la délibération : 37

Mis en ligne le : 22/12/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLINI - M. MERSALI- Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

DEMANDE DE RECLASSEMENT DE LA RD20B DANS LA VOIRIE COMMUNALE

N° Acte : 2.2

Délibération n°25-184

Vu, l'article L 131-4, du Code de la voirie routière,

Vu, la demande du conseil départemental pourra alors engager les travaux de remise en état de la chaussée,

Considérant qu'à réception de cette délibération, le Conseil départemental pourra alors engager les travaux de remise en état de la chaussée, qui seraient réalisables au printemps 2026.

Considérant qu'à l'issue des travaux, le Département présentera un rapport à la commission permanente pour valider le transfert définitif de la RD20b dans voirie communale de Vitrolles.

Considérant que le reclassement s'effectuera sous réserve de réalisation des travaux de reprise des enrobés par le Conseil Département.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

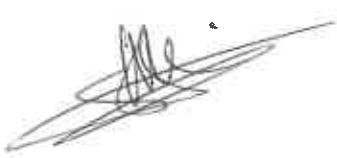
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

- APPROUVE le reclassement du domaine public départemental dans le domaine public communal de la RD20b, soit du PR 0+000 au PR 0+920, conformément au plan ci-joint.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 22/12/2025

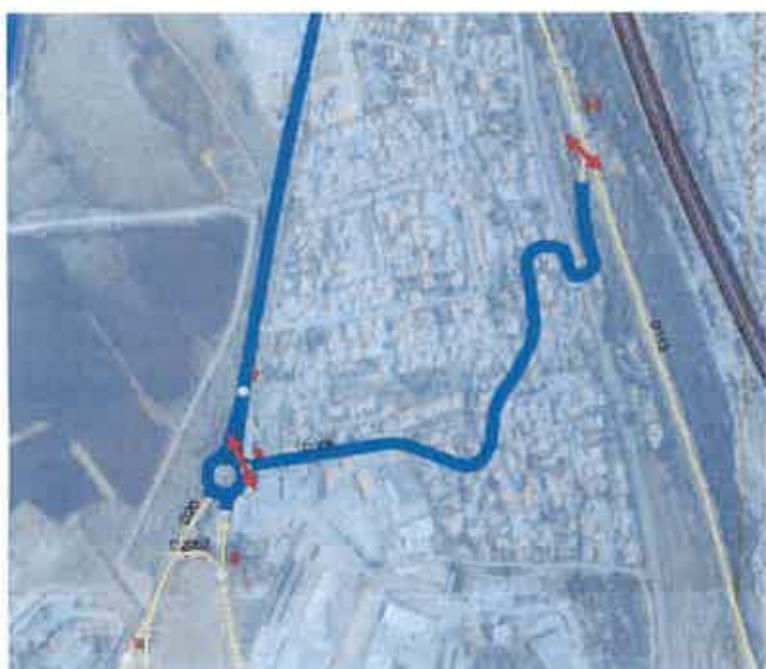
P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

E. PASQUETTI



RD 20b avenue H Loubet

Du PR 0+000 au PR 0+920





Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix - SPG
20 av de Tübingen CS 20431
13098 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 02



Aix-en-Provence, le 26.11.2025

Dossier suivi par : Sylvie MARTIN
Tél. : 04.13.31.54.03
Fax. : 04.42.59.47.37
Mél : sylvie.martinreynaud@departement13.fr
Fichier : VITROLLES-AIXIS.P.GI/reclassements/RD 55f et RD20b
Vitrolles/RD 20b proposition courrier au maire nov2025.doc

I2025 001806

Monsieur Loïc GACHON
Maire de Vitrolles
Hôtel de ville
BP 30102
13 753 VITROLLES

Réf. : RD20b - Procédure de reclassement

Monsieur le Maire,

Suite à nos divers échanges concernant la RD20b, nous avons eu l'occasion d'acter de son reclassement total dans la voirie communale, soit du PR 0+000 au PR 0+920, conformément au plan ci-joint.

Le Département reste à ce jour en attente d'une délibération du conseil municipal de Vitrolles formalisant la demande de ce reclassement de la RD20b dans la voirie communale.

A réception de cette délibération, le Conseil départemental pourra alors engager les travaux de remise en état de la chaussée, qui seraient réalisables au printemps 2026 si cette procédure est bien poursuivie.

A l'issue des travaux, le Département présentera un rapport à la commission permanente pour valider le transfert définitif de la RD20b dans voirie communale de Vitrolles.

Dans l'attente de cet acte, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef d'Arrondissement

André HEMERY